



Suspension de permis cannabis

Par **caroleb**, le **29/06/2013** à **12:00**

Bonjour,
En juin 2012, j'ai fait l'objet d'une suspension provisoire de 3 mois pour consommation de cannabis. J'ai depuis un permis provisoire d'un an avant de refaire une visite médicale pour un permis définitif.
Je viens de recevoir un relevé de condamnation pénale (donc 1 an après) me signifiant :
amende : 0 €
droit fixe de procédure : 22 €
3 mois de suspension du permis de conduire
obligation d'accomplir un stage de sensibilisation
Je suppose que les 3 mois correspondent à ceux que j'ai déjà eu.
Mais ma question est : étant donné que je n'ai pas d'amende, est ce que j'aurai tout de même un retrait de 6 points, si oui à partir de quand ?
Ma deuxième question : je dois refaire une visite médicale au mois d'août mais est ce que je vais recevoir un courrier ou est ce que c'est à moi de prendre contact pour avoir déjà en premier lieu le courrier pour l'analyse d'urine ?
Merci d'avance pour vos réponse

Par **Tisuisse**, le **29/06/2013** à **18:52**

Bonjour,
0 € d'amende ? vous avez de la chance.
Les 3 mois de suspension judiciaire se confondent avec vos 3 mois de suspension administrative faite précédemment.
Pour la visite médicale, voyez votre préfecture.

Par **caroleb**, le **29/06/2013** à **18:55**

Bonjour,
Merci de m'avoir répondu. Toutefois vous ne me dites pas si avec 0 € d'amende j'aurai un retrait de points.
Si vous avez la réponse merci d'avance